Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 17/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Réduire les volumes d'eau prélevés	Baisse de 14% d'ici 2030	Communication spécifique en fonction des différents types d'acteurs : - Collectivités - Industriels et artisans - Agriculteurs - Usagers	Sensibiliser les acteurs et proposer des solutions spécifiques	Moyens de communication adaptés, Rencontres, Accompagnement	Suivi annuel des volumes prélevés	Territoire où l'Agglo est compétente	A définir
Réduire les pollutions diffuses agricoles pour préserver la ressource en eau	Rencontrer et informer les agriculteurs des Bassins d'alimentation des captages (BAC) de Vernouillet et Vert-en-Drouais des actions volontaires disponibles adaptées à leurs exploitations	De nombreux accompagnements individuels sont disponibles. En amont, la coordination du plan d'actions doit contacter les exploitants pour échanger avec eux sur la stratégie et identifier les actions les plus intéressantes.	Diagnostics/appuis individuels par la CA28, Conseillers Bio, Expert et Association d'agroforesterie,	Rencontres par la coordination puis mise en place d'accompagnement technique	- 90 rencontres puis 90 diagnostics/accompagnements individuels (en moyenne 4 à 6 jours par exploitations sur 5 ans) - 75 % des agriculteurs rencontrés et informés des actions volontaires disponibles adaptées pour leurs exploitations	BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	264 000 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Réduire les pollutions diffuses agricoles pour préserver la ressource en eau	Favoriser le développement des pratiques agricoles performantes diminuant les fuites de nitrates pour que 50 % de la surface agricole des BAC soit à moins de 60 kg /ha de reliquats azotés (REH) dans les parcelles en entrée d'hiver *Depuis 2014 :* *REH moyen sur les BAC : 89 kg/ha* *Surfaces moyennes atteignant l'objectif 60 kg/ha : 28%*	Accompagnement technique, PSE, Accompagnement de l'animation ...	L'accompagnement technique est une voie, elle devrait permettre de favoriser des couverts et/ou des BNI pour limiter les REH. Des financements publics pourront alimenter ces évolutions. Le projet de PSE sera dédié à cet objectif.	Mise en œuvre du PSE (coût en cours de détermination) et évaluation via le réseau reliquat qui sera maintenu et déployé prioritairement pour évaluer les nouvelles pratiques et cultures qui ne sont pas "référencées"	Reliquat (166 parcelles) = 25000 € / an	BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	150 000 € HT
	Favoriser la diminution des usages d'herbicides	Les systèmes de cultures actuels impliquent un taux de retour fréquent d'un faible nombre de molécules. Même si peu de dépassements sont observés, il est important de rester vigilant du fait de la forte vulnérabilité de la ressource en eau potable.	- Des sensibilisations aux alternatives seront en partie réalisées dans le cadre des accompagnements individuels, - En complément, des journées techniques viendront alimenter les informations accessibles pour les exploitants.	Mise en œuvre de journées collectives : 1 à 2 par an pour apporter des informations aux exploitants mobilisés.		BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	27 500 € HT
Développer des filières agricoles courtes et à bas niveau d'impact	Favoriser le développement des filières agricoles à bas impacts pour permettre qu'en 2026 : 15% des surfaces agricoles des BAC soient à bas impacts (cultures bas niveau d'intrants ou agriculture biologique ou agroforesterie). *A ce jour ces surfaces ne concernent que 4% de la SAU.*	L'introduction de nouvelles cultures à bas niveau d'impact et de nouveaux systèmes est une des marges de manœuvre qui apportera le plus d'efficacité avec les couverts.	Favoriser les cultures en étant en veille et en proposant de nouveaux débouchés aux agriculteurs. Et quand il y a des différences économiques, tenter de les limiter en ayant recours à des aides publiques PSE et autres à venir.	- Veille et rencontres annuelles avec les opérateurs économiques, 2 réunions interservices par an pour faire le lien entre les politiques alimentaires, énergétiques et climatiques et gestion de l'eau et des milieux aquatiques. - Éventuellement études	- 1 rencontre annuelle par opérateur économique. - 2 réunions interservices par an - Étude filière complémentaire si besoin		50 000 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
				complémentaires filières Bio et BNI 50 k€			
Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau	Améliorer la connaissance et sécuriser l'alimentation en Eau potable	Suivre les niveaux de nappes notamment pour prévenir de pénurie d'eau par conflits d'usages par exemple et pour éviter l'augmentation des concentrations de polluants dans les eaux captées.	Sondes piézométriques sur chaque captage, avec sauvegarde automatiques des niveaux de nappes (télégestion) et suivi de différents paramètres (niveau, temps pompage, rabattement) en vérifiant qu'ils soient conformes aux exigences hydrogéologiques de la DUP des captages.	Suivi via 1 ETP existant (technicien ou responsable eau) en collaboration avec le délégataire SUEZ.	100% temps de pompage et rabattements soient conformes aux exigences de l'avis hydrogéologique des DUP des captages.	BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	0.09% des couts d'1 ETP
	Améliorer la connaissance et sécuriser l'alimentation en Eau potable	Connaitre et suivre les ouvrages et leurs états.	Suivi des inspections caméra et tests micro-moulinet des captages eau potable et des recommandations des rapports d'inspections.		Respect de l'obligation d'inspection des ouvrages (minimum 1 inspection/10 ans). Suivre l'état des captages pour améliorer leur gestion.		0.09% des couts d'1 Emplois Temps Plein (ETP) + 11 000 € d'inspection caméra
	Améliorer la gestion des déchets	Accompagner les communes sur la gestion des dépôts sauvages (DS) qui est une compétence des communes	L'agglomération : - Prend en charge le traitement de l'ensemble des DS déposés par les communes en déchèterie. - Accompagne les communes sur les procédures d'identification des DS avec	Via 1 ETP existant sur la gestion des déchets professionnels : accompagne et conseille les communes dans leur démarche.	Diminuer les dépôts sauvages et favoriser les filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP) en fonction du type de dépôt, afin de diminuer		1 428 000 € HT tous confondus (Collecte, Traitement, ETP)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau	Améliorer la gestion des déchets		poursuites judiciaires : Vidéosurveillance ou constat sur place avec recherche de nom. - Conseille les communes sur les filières de traitements les moins onéreuses	Une équipe de nettoyage existante avec 1.5 ETP qui enlève les DS déposés en points d'apports volontaires (PAV)	l'enfouissement de ces déchets mélangés	BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	
		Suivre l'impact les 3 décharges identifiées sur le BAC de Vernouillet	Suivi des informations sur ces 3 décharges	Via 2 ETP animation BAC : Demande annuelle de l'état et du suivi des 3 décharges à la DREAL	Suivi mis en place		0.05% des couts des 2 ETP d'Animation BAC
		Développer des filières de traitement des déchets toxiques (amiante, pneus ...)	- Inciter les usagers et entreprises à fréquenter les déchèteries où le tri de ces déchets toxiques est proposé. - Développer avec le SITREVA des nouvelles Filières (Pneus, amiante et réemploi) (Compétence SITREVA)	Communication via 1 ETP existant de gestion des déchets professionnels.	Communiquer au moins 1 fois par an aux usagers et entreprises sur les déchèteries avec tri des déchets toxiques est proposé.		0.1 % d'1ETP
		Sensibiliser à l'absence de nécessité de lavage des emballages avant leur collecte	- Utiliser les nouveaux moyens de communication type réseaux sociaux. - Poursuivre nos actions de sensibilisation auprès des jeunes publics et adultes (Visite Centre de tri et Eco-logis)	Communication et 1 ETP existant en sensibilisation du tri des déchets auprès des jeunes publics et adultes	Communiquer tous les ans via différents canaux aux usagers et entreprises sur sensibilisation au tri des déchets et à l'absence de nécessité de lavage des emballages		252 000 € HT de communication + 1 ETP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau	Diminuer les risques liés aux transports	Prévenir des risques de pollutions liés à la rocade en périmètres de protection rapprochés (PPR)	- Suivi annuel de l'entretien des débourbeurs-déshuileurs de la rocade à Vernouillet par le département - Mise en œuvre d'un protocole d'actions en cas d'accidents ou de renversements accidentels dans le PPR - rocade (ARS, DDT, CG28)	-Suivi de l'entretien des débourbeurs-déshuileurs déjà réalisé par l'ETP animation BAC : Dates entretien débourbeurs-déshuileurs, volumes annuels extraits en m3 des débourbeurs-déshuileurs. - Création et mise en œuvre d'un protocole d'actions an cas d'accidents en PPR à ajouter aux missions des 2 ETP Animation BAC.		Périmètres de protection rapprochés des captages de Vernouillet et Vert-en-Drouais	0,1 % des couts des 2 ETP d'Animation BAC
		Sensibiliser à la diminution des traitements herbicides sur les tronçons SNCF des BAC et suivre annuellement les traitements réalisés sur ces tronçons, via une convention de transmission de données.	- Signature convention de transferts de données SNCF-Agglomération - Transmissions des données annuelles sur l'usage des produits phytosanitaires dans les PPR - Sensibilisation à la diminution des traitements herbicides sur les tronçons SNCF en PPR	- 1 convention de partage de données - 1 sensibilisation annuelle de la SNCF à la diminution de l'usage des herbicides en PPC Via 2 ETP Animation BAC		BAC de Vernouillet essentiellement concerné	0,05 % des couts des 2 ETP d'Animation BAC
	Gérer les sites à risques	Contrôler, suivre et prévenir des risques liés aux 31 installations classées protection de l'environnement (ICPE)	- Suivi des ICPE et sensibilisation au respect des réglementations ICPE - Mise en œuvre et suivi d'une procédure d'alerte sur les 31 installations classées protection de l'environnement (ICPE) du le BAC de Vernouillet Via DREAL et CCI /CMA et service déchets Agglo pour centre de tri et déchetteries	Création d'une procédure d'alerte ICPE Suivi des 31 ICPE À ajouter aux missions 2 ETP Animation BAC		BAC de Vernouillet essentiellement concerné	0,2% des couts des 2 ETP d'Animation BAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau	Limiter les risques liés à l'assainissement	Sensibiliser, diagnostiquer et contrôler les assainissements non collectifs (ANC)	- Diagnostic ANC (dont micro-stations) et sensibilisation - Savoir combien de micro-stations (qui rejettent des eaux claires dans les eaux pluviales) sont présentent sur les 2 BAC. - Suivi des réhabilitations ANC non conformes	- 4 ETP techniciens SPANC à temps complet existants : - Diagnostic ANC et sensibilisation - Suivi des réhabilitations ANC non conformes	100% des diagnostic ANC réalisés 1 diagnostic tous les 6 ans par ANC 25% ANC non conformes réhabilités *En 2021 :* *-BAC Vernouillet : 496 installations présentes, 93%ANC diagnostiqués dont 80% non conformes et 10% des ANC non conformes réhabilités* *-BAC de Vert-en-Drouais : 1197 installations présentes, 89%ANC diagnostiqués dont 81% non conformes et 11% des ANC non conformes réhabilités*	BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	4 ETP temps plein existants
		Suivre les filières d'épandage des boues de station d'épuration en évitant les territoires vulnérables des bassins d'alimentation des captages de Vernouillet et de Vert-en-Drouais	Suivre les parcelles des BAC du plan d'épandage de la station d'épuration de Dreux	Via 2 ETP animateurs BAC : - 1/an suivre le plan d'épandage et les analyses des reliquats azotés des parcelles des BAC avec épandage de boues (en contactant le délégataire SUEZ) - Au besoin, sensibiliser et solliciter au besoin un accompagnement	Viser REH <60kg d'azote/ha sur 50% des parcelles du plan d'épandage des BAC (cf. volet agricole de la stratégie)		0.1% des couts des 2 ETP d'Animation BAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau	Limiter les risques liés à l'assainissement			technique pour diminuer les REH.		BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais	
	Limiter les risques liés à l'assainissement	Entretenir et suivre les réseaux d'eaux usées et les 2 stations d'épuration présentes sur les BAC pour limiter les pollutions ponctuelles au milieu naturel	- Suivi des indicateurs par les 2 animateurs BAC - Contrôles quotidiens du délégataire, réparation des fuites et dysfonctionnements.	Via 2 ETP animation BAC : Suivi annuel des indicateurs suivants : - % de conformité des STEP - Nombre de jours et période de rejets non conforme - Nb de fuites et dysfonctionnement apparus et résolus (En contactant délégataires et Collectivités : Agglo ou EPN et DDT) Via Délégataire Suez : Contrôle et gestion quotidien des réseaux et STEP (Délégation de service public : DSP)	- Éviter fuites et dysfonctionnements sur le réseau d'eaux usées, pour viser le rétablissement de son état initial - 100% de conformité des STEP, 0 jour de rejets non conformes.	**+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	0,05 % des couts des 2 ETP d'Animation BAC + Couts liés à la DSP avec Suez

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau		Sensibiliser et contrôler les entreprises-artisans pour diminuer les pollutions à la source	Contrôle de la bonne conformité des rejets d'eaux usées des artisans (restaurants, métiers de bouche, centre de lavage de voitures…)	Via 1 ETP technicien assainissement de l'Agglomération : Réalisation de quelques contrôles d'artisans chaque année	Objectifs de réalisation : 4 contrôles ou suivis d'artisans des BAC par an	BAC de Vernouillet essentiellement concerné	3 360 € HT
	Limiter les risques liés aux industriels	Contrôler les disconnecteurs sur les sites à risques (industriels, stations d'épuration, hôpitaux…) pour gérer les risques de pollution d'alimentation en eau potable -AEP-	- Lister les sites à risques susceptibles d'avoir des disconnecteurs sur les 2 BAC (industriels, hôpitaux, STEP, etc.) - Suivre les contrôles des disconnecteurs (Obligation de contrôle au moins 1 fois par an des disconnecteurs) - Sensibilisation à la vulnérabilité de la ressource et au contrôle des disconnecteurs	À développer dans le service eau : via 1 ETP technicien eau ou responsable	100% des sites avec disconnecteurs connus et sensibilisés régulièrement	BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	0,7 des couts d'1 ETP
Coordonner et piloter la démarche	Renforcer l'animation pour mobiliser plus d'agriculteurs et de partenaires sur le projet	Renforcer le temps d'animation est essentiel pour pouvoir développer les actions de la stratégie. Par ailleurs, pour limiter le temps dédié au suivi et à la gestion des actions et valoriser les résultats en interne et vis-à-vis de tous les acteurs l'investissement dans des méthodes et outils de suivi serait utile.	- Doubler le temps d'animation - Investir dans un outil de suivi et pilotage des actions (développement interne ou prestation)	- 2 ETP consacrés à la préservation des ressources en eaux et en lien avec les autres politiques publiques (70 k€ par an par ETP). – 1 outils de suivi mis en place et partagé avec les acteurs du plan d'action : 30 à 50 000 € (ou développés en interne)		Territoire où l'Agglo est compétente	820 000 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Sensibiliser et informer	Informer les acteurs du territoire sur les enjeux et les résultats des politiques mises en place	Communiquer sur les résultats et de sensibiliser plus d'acteurs est essentiel.	Plan de communication et d'information dédié.	Ressources internes (Dir. Communication) et/ou prestation externe 20 000 en 2022 puis reprographie et diffusion interne. 3 journées d'intervenant extérieur par an (Agroforesterie, débat citoyen, experts techniques…)	Plan de communication validé et interventions extérieures par an	Agglo du Pays de Dreux	50 000 € HT
		Proposition de panneaux de communication en plaine pour valoriser auprès du grand public les pratiques agricoles bénéfiques à la ressource en eau sur les BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais	Valorisation les pratiques favorables à la préservation de la ressource réalisée par les agriculteurs auprès de divers publics (élus, agriculteurs, grand public) (Action 5.3 CTEC Blaise Eure moyenne =BEm)	- Nb panneaux réalisés - Nb agriculteurs en ayant bénéficié	40 panneaux 20 agriculteurs	BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	3200 € HT
		Sensibiliser les élus de l'Agglomération à la vulnérabilité de la ressource en eau des BAC et aux outils à leurs dispositions pour concourir à protéger la ressource.	Journées de formation, ateliers participatifs, sensibilisation auprès des élus, autour des enjeux eau et des réalisations du Contrat Territorial Eau et Climat (Action 5.3 CTEC BEm)	- Nb ateliers - Nb Elus sensibilisés	Nb ateliers (3/an sur 3 ans) 90 élus sensibilisés		9000 € HT
Sécuriser l'alimentation en eau potable	Sécuriser les forages d'alimentation en eau potable (AEP) par des travaux et protections	Sécuriser des têtes de puits : tête de puits étanches et trappes sécurisées pour les forages F1, F2, F4, F5 et F6 de Vernouillet, F1 de Prairie des Guerre, F1 et F2 des Prés-Hauts (têtes de puits étanches seuls)	Réalisation de travaux de sécurisation de l'AEP (Action 7.6 CTEC BEm)	Nb puits sécurisés	8 puits sécurisés		43 100 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Sécuriser l'alimentation en eau potable	Sécuriser les forages d'alimentation en eau potable (AEP) par des travaux et protections	Mettre aux normes de puits dans le PPR des captages "Près-Hauts" de Vert-en-Drouais	Réalisation des travaux prescrits par la DUP d'un captage (Action 6.6 CTEC BEm)	Nb puits mis aux normes nb de puisard Eaux Pluviales (EP) mis aux normes	15 puits mis aux normes 4 puisards EP mis aux normes	BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais	104 000 € HT
		Mener des études patrimoniales et construire un Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable (SDAEP) et un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) avec volet distribution dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes alimentée par l'usine d'eau potable	Réalisation d'un schéma directeur de l'alimentation en eau potable (études patrimoniales et de sécurisation) couplé à un PGSSE (Action 7.4 CTEC BEm)	Programme de travaux (gestion patrimoniale et sécurisation) pluriannuel hiérarchisé	1 programme de travaux élaboré	Territoire où l'Agglo est compétente	207 600 € HT
		Veiller à l'interopérabilité des PGSSE sur le périmètre de l'agglomération	Veiller à ce que les PGSSE présents sur le périmètre de l'agglomération utilisent sensiblement la même méthode de calcul de risques	Veille via le poste responsable ressource en Eau de l'Agglomération	PGSSE existant et en création avec des méthodes de calculs de risques similaires		0,5% de couts de l'ETP Responsable ressource en eau de l'Agglomération
		Mettre en conformité la clôture du Périmètre de protection immédiat (PPI) des captages des Prés-Hauts à Vert-en-Drouais, de l'Abîme et de Volhard à Vernouillet	Réalisation des travaux prescrits par la DUP d'un captage (Action 6.2bis CTEC BEm)	Ml clôtures conformes posés / ml non conformes	77 ml clôture conforme posée / 77 ml non conformes	Vert-en-Drouais	35 700 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Sécuriser l'alimentation en eau potable	Limiter les risques liés aux ouvrages souterrains privés (forages, puits et puisards des particuliers et des privés)	Inventorier l'ensemble des ouvrages souterrains, dont leurs utilisations *38 forages privés sur le BAC de Vernouillet identifié dans l'étude BAC de 2013*		Inventaire et cartographie à mettre à jour par 1 ETP technicien eau ou responsable En se basant sur l'étude BAC avec collecte des données DDT28 / BRGM (BDD InfoTerre) + mairies (la loi LEMA 2006, le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008 et l'article L2224-9 du code général des collectivités territoriales, imposent à tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique de le déclarer en mairie)	- Nombre d'ouvrages souterrains existants - Usages des ouvrages - Carte des ouvrages souterrains et de leurs usages	BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	0,2% des couts d'1 ETP
		Sensibiliser les particuliers avec puits à la vulnérabilité de la ressource et aux bonnes pratiques sur les puits privés	- Sensibiliser les propriétaires des ouvrages souterrains à la vulnérabilité de la ressource et aux actions de prévention et de mise aux normes sur les 2 BAC - Communication sur déclaration des puits privés	Sensibilisation à développer dans le service eau : via 1 ETP technicien eau ou responsable	100% des particuliers avec puits connus et sensibilisés régulièrement		0,8% des couts d'1 ETP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Sécuriser l'alimentation en eau potable	Limiter les risques liés aux ouvrages souterrains privés (forages, puits et puisards des particuliers et des privés)	Mettre aux normes les ouvrages souterrains non conformes	- Sensibiliser les propriétaires des ouvrages souterrains non conformes à la mise aux normes de leurs : sécurisation tête d'ouvrages, réhabilitation… - Prise en charge de l'Agglo de certains travaux de mises aux normes en périmètres de protection des captages (PPR) des 2 BAC	Via 1 ETP technicien eau ou responsable : - Demande de mise aux normes aux propriétaires d'ouvrages souterrains non conforme - Proposition de Prise en charge de l'Agglo de certains travaux de mises aux normes en PPR - Suivi des travaux	- xx% d'ouvrages souterrains privés non conformes réhabilités - 15 puits mis aux normes - 4 puisard EP mis aux normes (CTEC Blaise Eure moyenne)	BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	104 000 € HT de travaux fléchés actuellement + 0,09% des couts d'1 ETP
Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau	Limiter les ruissellements	Effectuer des travaux de gestion des eaux de pluie à la source sur ZA/ZAC de l'Agglomération	Travaux de déconnexion des eaux pluviales et/ou de désimperméabilisation (Action 8.4 CTEC BEm)	- m² de noues prévus - m² d'espaces verts prévus - m² de stabilisés prévus	A définir	Territoire du CTEC	A définir
	Améliorer la gestion des espaces verts et terrains de sport (compétence communale)	Contrôler et limiter les arrosages des stades et terrains de foot	- Compléter les systèmes de sonde d'humidité ou pluviomètre pour n'arroser que si besoin - Former les agents communaux pour programmer les arrosages aux bonnes heures - Mise en place d'arrosage automatique	Accompagnement des communes à ajouter aux missions des 2 ETP Animation BAC, avec prestation (Eure-et-Loir-Nature, etc.)	1 à 2 sensibilisations / formations annuelles des services espaces verts des communes	BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	0,9% de 2 ETP + 15 000e prestations
		Déployer le compostage et des techniques alternatives (type mulching, paillage, ...)	- Distribution de composteur avec formation (pour les particuliers) - Former les responsables des services Espaces verts des communes				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau	Améliorer la gestion des espaces verts et terrains de sport (compétence communale)	Sensibiliser les services techniques ainsi que les responsables des clubs sportifs		A définir	A définir	BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	A définir
		Adapter le choix des plantations avec des espèces moins consommatrices d'eau et limiter les plantations en bac (espace vert) consommant plus d'eau Sensibiliser des communes à la gestion 0 phyto sur les espaces où les traitements sont encore autorisés (terrain de sport, cimetières, etc.)	Travailler avec le "comité des villes et villages fleuris" et les Départements pour les critères de notation des villes et villages fleuris pour que la gestion écologique d'une ville devienne une priorité et pas seulement le "tape à l'œil" des fleurs annuelles.				
	Développer les économies d'eau	Récupérer les eaux pluviales pour des usages domestiques (arrosage, mais aussi machine à laver, sanitaires, ...)	Application du règlement d'assainissement existant qui impose la gestion des eaux pluviales à la parcelle pouvant favoriser la mise en place de cuves de stockage pour réutilisation des eaux pluviales.	Poursuivre l'application du règlement de service, via la cellule urbanisme DEAMA (3 ETP).	Faire appliquer le règlement à chaque instruction d'urbanisme et pour tout contrôle de conformité effectué (mutation, tests à la fumée)		0,5% de 3 ETP
	Mieux gérer les eaux pluviales	Établir des zonages eaux usées/eaux pluviales	Établir ou mettre à jour des zonages eaux usées/eaux pluviales via une étude lancée par l'Agglo. Ces zonages seront une base pour le service urbanisme afin de faire appliquer la réglementation actuelle. L'existence de ces zonages conditionne l'obtention de subventions de l'AESN sur les travaux assainissement.	- Via 1 ETP de la cellule travaux qui suit les études. - Puis via 3 ETP de la cellule urbanisme qui applique le nouveau zonage.	Emmètre des avis d'urbanisme plus sûrs, prenant en compte la réglementation et les réseaux d'eaux usées mis à jour.		9% d'1 ETP + 0,5% de 3 ETP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau	Mieux gérer les eaux pluviales	Maîtriser les volumes de ruissellement en favorisant l'infiltration à la parcelle	Travaux de désimperméabilisation pour une gestion des eaux de pluie à la source dans le cadre de la réhabilitation de la ZAC PARC DE LA RADIO à Dreux (inscrit au CTEC Blaise Eure Moyenne)	Surfaces désimperméabilisées de la ZA	14 929 m2 désimperméabilisés à la ZA	BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	1 845 000 € HT de travaux
	Sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques	Mettre en place pour le grand public un dispositif d'information et d'alerte centralisée numérique sur la qualité des eaux, comme pour la qualité de l'air (dispositif sentimail de Lig'air)		Dispositif d'information et d'alerte grand public à créer par les 2 ETP Animation BAC	Création d'un dispositif d'information et d'alerte grand public		0,2% des couts des 2 ETP d'Animation BAC
		Sensibiliser les particuliers à la vulnérabilité de la ressource (toutes thématiques) et au bien-fondé des règlements à appliquer liés à la protection de la ressource et aux techniques alternatives de désherbage		Sensibilisation à ajouter aux missions des 2 ETP Animation BAC	1 sensibilisation annuelle des citoyens		0,4% des couts des 2 ETP d'Animation BAC
		Sensibiliser via les services d'urbanismes lors des demandes d'autorisation de permis de construire (PC)	- Avis et préconisations complémentaires de la cellule Eau sur les PC en fonction des arrêtés DUP existants et des bonnes pratiques pour préserver la ressource en eau en périmètres de protection rapprochés (PPR) des 2 BAC - Sensibilisation des services urbanismes de l'Agglomération aux périmètres nécessitant cet avis complémentaire.	Avis complémentaires de la cellule Eau sur les PC et sensibilisation des services urbanismes via ETP Animation BAC	100% des permis de construire en PPR des 2 BAC recevant un avis et préconisation complémentaires vis-à-vis de la ressource en eau	Périmètres de protection rapprochés des captages de Vernouillet et Vert-en-Drouais **+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	0,5% des couts des 2 ETP d'Animation BAC
		Continuer de sensibiliser le public scolaire et le grand public en lien avec l'éducation aux changements de pratiques liés à l'eau	À définir	À définir	Nb de sensibilisations annuelles ? Autre ?	BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais	À définir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Objectif	Objectif de résultat visé	Moyens / leviers identifiés	Actions concrètes	Moyens envisagés	Objectif de réalisation visé	Territoire concerné	Budget estimé sur 5 ans
Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau	Sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques	(adaptation au changement climatique, économie d'eau, préserver qualité de l'eau, etc.).				**+ par avenant BAC et captages où l'Agglo est compétente**	
		Sensibiliser aux économies d'eau : citoyens et communes	Animations et sensibilisations autour de la gestion des eaux pluviales à la source et économie d'eau des collectivités (Inscrit au CTEC Blaise Eure moyen)	nb de communes accompagnées nb de journées techniques nb fiches techniques produites nb ateliers nb personnes sensibilisées	6 communes accompagnées et 2 en cours d'accompagnement (en 2024) 68 ateliers sobriété énergétiques et économies d'eau 4 fiches techniques (1/an)	Territoire du CTEC Blaise Eure Moyenne	À définir via la prestation Eure-et-Loir Nature : 0,5 ETP sur le département entier d'Eure-et-Loir ?
	Transversale	Le foncier peut être un enjeu important sur une partie des actions	Définir une stratégie foncière au service de la cohérence avec les politiques publiques portées		Validation de la stratégie	Agglo du Pays de Dreux	A définir